



Diplôme de Juriste Conseil d'Entreprise

DOSSIER D'INSCRIPTION – ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019

SELECTION NATIONALE

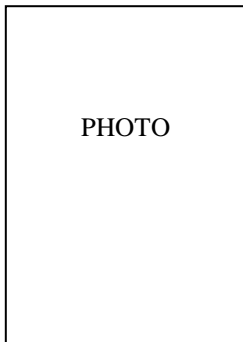
BORDEAUX – CAEN – CERGY – LYON – MONTPELLIER – NANCY – PARIS II
POITIERS – RENNES – STRASBOURG - TOULOUSE



Fédération Nationale pour le Droit de l'Entreprise

DIPLOME DE JURISTE CONSEIL D'ENTREPRISE

A remplir en lettre capitale



Nom : Prénom

Adresse :
.....

Téléphone : @.....

Nationalité : Date et lieu de naissance :

Université d'origine :

Centre(s) demandé(s) à titre prioritaire :

- 1 :
- 2 :
- 3 :
- 4 :
- 5 :

Autre(s) centre(s) accepté(s) à titre complémentaire

- 1 :
- 2 :
- 3 :
- 4 :
- 5 :
- 6 :

Avez-vous déposé un dossier de candidature en sélection locale : NON () – OUI () : Centre (s) DJCE de

DATE LIMITE D'ENVOI DES DOSSIERS : 12 juin 2018

Fédération Nationale pour le Droit de l'Entreprise (FNDE) - 34 bis rue Vignon - 75009 PARIS - Tél. : 01.42.66.18.19
Site internet : www.fnde.asso.fr / @ : adupont@fnde.asso.fr

SITUATION DE FAMILLE

Marié(e)

Célibataire

Adresse des parents :

CP : Ville : Téléphone :

LANGUES ETRANGERES

**Répondre en utilisant les codes suivants : A (excellent) - B (très bon) - C (moyen) - D (faible)*

	Parlée	Lue	Ecrite
ANGLAIS			
ALLEMAND			
ESPAGNOL			
AUTRES			

Séjour(s) à l'étranger : oui non (préciser leur nature, leur durée et leurs dates)

.....
.....
.....
.....

STAGES EFFECTUES

**Préciser la nature des travaux effectués et la durée du stage*

Entreprise :

Entreprise :

Entreprise :

Cabinet juridique :

Cabinet juridique :

Cabinet juridique :

Cabinet juridique :

ETUDES

Joindre obligatoirement une photocopie des diplômes obtenus et des relevés de notes.
A défaut, une attestation sur l'honneur des résultats obtenus.

• **BACCALAUREAT :** Série : Année : /20 (moyenne générale)

• **LICENCE EN DROIT 1^{ère} - 2^{ème} et 3^{ème} année :**

1^{er} semestre 1^{ère} session / 20

2^{ème} semestre 1^{ère} session / 20

Moyenne Licence 1^{ère} année / 20 (moyenne générale)

3^{ème} semestre 1^{ère} session / 20

4^{ème} semestre 1^{ère} session / 20

Moyenne Licence 2^{ème} année / 20 (moyenne générale)

5^{ème} semestre 1^{ère} session / 20

6^{ème} semestre 1^{ère} session / 20

Moyenne Licence 3^{ème} année / 20 (moyenne générale)

• **MASTER DROIT 1^{ère} année** 1^{er} semestre 1^{ère} session...../20

2^{ème} semestre 1^{ère} session...../20

Moyenne Master 1^{ère} année/20 (moyenne générale)

Autre Diplôme de 3^{ème} cycle :

Date :

Moyenne :/20

Autres titres universitaires :

Examen d'entrée à l'Ecole d'avocat :

Inscrit pour passage 2018 : lieu :

Obtenu : oui non le : à :

Inscription prévue pour 2019 oui () non ()

Ne souhaite pas le passer ()

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- ⇒ Photocopies des diplômes obtenus et relevé détaillé des notes de la 1^{ère} à la 4^{ème} année
N.B. : *dans le cas où les notes de maîtrise ne sont pas encore communiquées lors de l'envoi du dossier, joindre une attestation sur l'honneur des derniers résultats obtenus. Dans ce cas, le dernier relevé de notes devra être apporté pour l'entretien, si l'étudiant est retenu à celui-ci.*
- ⇒ Une photo d'identité collée ou agrafée sur la première page du dossier
- ⇒ Un C.V.
- ⇒ Un chèque de 40 euros (libellé à l'ordre de la FNDE), pour frais, étude de dossier et participation à la sélection

MODALITES DE SELECTION DES ETUDIANTS CANDIDATS AU DJCE

L'accès au DJCE intervient au terme d'une sélection nationale (I) et, pour certaines facultés seulement, au terme d'une sélection locale, selon les modalités suivantes (II) ;

I - La sélection nationale :

- La sélection nationale DJCE est accessible à tout étudiant titulaire pour le moins d'un Master 1^{ère} année de droit, ou d'un diplôme reconnu comme équivalent, quel que soit le lieu d'obtention de ce Master.
- Cette sélection a lieu à Paris, après les sélections locales organisées par les différents centres DJCE. Tous les centres DJCE participent à cette sélection nationale.
- Les candidats à la sélection nationale désignent dans leur dossier de candidature les centres DJCE sur lesquels ils postulent par ordre de préférence (hormis celui auprès duquel ils ont éventuellement déposé un dossier au titre de la sélection locale). Les étudiants pourront éventuellement être auditionnés par plusieurs jurys.

II- La sélection locale :

- Par principe, **la sélection locale est exclusivement réservée aux étudiants ayant obtenu leur Master 1^{ère} année de droit (ou un diplôme reconnu comme équivalent) dans l'une des 11 facultés de droit qui délivrent le diplôme du DJCE** : Bordeaux, Caen, Cergy-Pontoise, Lyon, Nancy, Montpellier, Paris II, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse.
- Par exception, certaines sélections locales sont accessibles à des étudiants n'ayant pas obtenu leur Master 1^{ère} année dans la faculté qui délivre le DJCE.
 - Ainsi, la sélection locale du centre DJCE de Caen est ouverte aux étudiants ayant obtenu leur M1 dans les facultés de Rouen et Le Havre.
 - Ainsi, la sélection locale du centre DJCE de Poitiers est ouverte aux étudiants ayant obtenu leur M1 dans les facultés de La Rochelle, Limoges, Angers, Tours, Orléans et Nantes.
 - Ainsi, la sélection locale du centre DJCE de Rennes est ouverte aux étudiants ayant obtenu leur M1 dans les facultés de Nantes, Vannes, Brest et Le Mans.
 - Ainsi, la sélection locale du centre DJCE de Nancy est ouverte aux étudiants ayant obtenu leur M1 dans les facultés de Metz et Dijon.
 - Ainsi la sélection locale du centre DJCE de Lyon est ouverte aux étudiants ayant obtenu leur M1 dans la faculté de Saint Etienne et Grenoble.
- Le dossier de candidature à une sélection locale est à retirer directement auprès du centre DJCE concerné.
- Une candidature à une sélection locale peut être cumulée à une candidature à une sélection nationale.

Toutefois, tout étudiant dont la candidature est retenue à l'issue d'une sélection locale, n'a plus d'accès à la sélection nationale (1).

- (1) Il s'agit de l'étudiant qui, de par sa faculté d'origine, a accès à une sélection locale mais souhaite prioritairement postuler à un autre centre DJCE doit faire acte de candidature au seul titre de la sélection nationale.

DATE ET LIEU DES ENTRETIENS :

Jeudi 5 juillet 2018 à l'Université de Panthéon Assas (Paris II)

L'heure de passage pour les entretiens avec le Jury National sera précisée à chacun par convocation individuelle, après étude préalable du dossier de candidature.

Vous serez informés par courriel de l'issue de votre sélection.

N.B. Tout dossier incomplet ou non réceptionné avant la date limite pourra être refusé